



Création de site internet de coaching sur le jeu de poker

Par **Julie**, le **06/02/2009** à **20:34**

Bonjour

Ma question est la suivante :

La création d'un site internet de coaching de poker est-elle légale?

Sachant que les internautes ne paieront ni pour les cours de coaching, ni pour l'inscription au site de coaching, néanmoins ils devront s'inscrire à l'un des sites de jeu de poker en ligne proposés par le site de coaching, afin de permettre biensur le coaching des internautes.

Quelle est la législation applicable à la situation?

Merci pour votre réponses.